

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction des Monuments et Sites
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
C.C.N. Rue du Progrès, 80/boîte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : DMS CC/2043-0517/11/2018-074PU
N/Réf. : AA/EB/BXL20292/s. 621
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Cimetière de Laeken, parvis Notre-Dame, pavillon d'entrée
Demande d'avis portant sur la rénovation et l'extension du pavillon d'entrée côté parvis
(Dossier traité par Caroline Criquilion, DMS)

Avis de principe

En réponse à votre courrier du 25/04/2018, reçu le 25/04/2018, nous vous communiquons ***l'avis de principe défavorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 09/05/2018.

Étendue de la protection

Les bâtiments concernés par la présente demande sont compris dans le site classé du cimetière de Laeken. L'arrêté du 14/01/1999 vise plus spécifiquement, outre le cimetière, les portails d'entrée sis square Cardinal Cardijn et parvis Notre-Dame, le mur d'enceinte entre les deux portails, la ceinture verte contiguë à la grille en dehors du cimetière, une partie du parvis Notre-Dame ainsi que le mur d'enceinte longeant la rue Léopold, sis parvis Notre-Dame à Bruxelles-Laeken. Le pavillon se situe en ZICHEE. De plus, il se trouve à l'arrière de l'ancien atelier et maison du sculpteur Ernest Salu (Parvis Notre-Dame, 16 et Rue Léopold, 17), classé comme monument le 14/05/1992.

Historique du bien

La construction du lobby d'accueil du cimetière de Laeken est contemporaine du renouvellement de l'entrée principale dont il dépend en vertu de son affectation. L'examen des plans anciens du cimetière révèle les différents emplacements occupés précédemment par l'entrée. En 1876, elle se situe dans l'axe d'une des grandes allées du cimetière. En 1906, l'entrée occupe son emplacement actuel. Le cimetière semble néanmoins posséder une entrée secondaire comme le révèle une carte postale datée entre 1930 et 1939. Entretemps, l'architecte de la Ville, François Malfait exécute en 1923 un projet de modification du tracé du mur de clôture. Ce projet qui suggère une transformation du dispositif d'entrée n'est finalement pas mis en œuvre. En revanche, des plans du même architecte pour une nouvelle entrée monumentale de Style Art Déco, équipée de bureaux d'accueil et de locaux pour le personnel sont présentés et approuvés par le Collège en 1933.

De ce chantier, les archives ne conservent que les plans de construction et une discussion préalable visant à racheter une partie de la propriété voisine du sculpteur Ernest Salu, en vue de réaliser un projet plus ambitieux. Cette discussion est accompagnée de plans des deux versions du lobby d'accueil avec ou sans rachat du terrain. Le prix demandé par Salu étant excessif, la Ville se contente de la version du lobby réduite à la portion de terrain disponible dans le cimetière. Le dossier nous informe cependant des intentions qui ont guidé l'architecte lors de l'élaboration de ses plans. Ce

dernier souhaitait ériger une construction sans cave ni étage comportant un portail d'entrée encadré de deux tours équipées à leur sommet d'un dispositif lumineux émettant « une lueur discrète et diffuse » à travers les baies qui y sont percées. À défaut de cahier des charges et de dossier de travaux, les plans fournissent quelques indications quant au bâtiment réalisé. Depuis la grille d'entrée, le bâtiment construit tout en longueur est destiné à accueillir (de gauche à droite voir numérotation du plan) :

1. Un local pour le portier
2. Un local de douches et sanitaires
3. Un local d'archives
4. Un local pour les fossoyeurs
5. Un bureau de direction
6. Des sanitaires et une cour intérieure

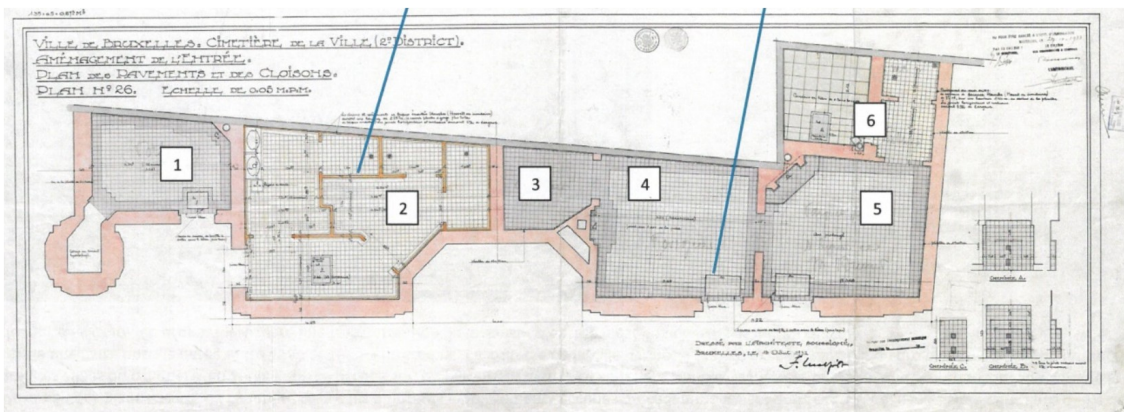


Fig. 1. Plan du lobby d'accueil du cimetière de Laeken, signé par F. Malfait le 13 août 1932. AVB Fonds NPP G2.

[...]

Une annexe à ces locaux d'accueil est réalisée entre le 5 juillet et le 22 novembre 1960. La raison en est le manque de place qui est tel que seuls 3 visiteurs peuvent rentrer au maximum dans le bureau. Ce chantier a nécessité notamment la rehausse du mur mitoyen avec la propriété du sculpteur Salu d'environ 1 m de hauteur. [...] L'architecte [de la Ville, Jean Rombaux, successeur de François Malfait] a veillé à intégrer son annexe au décor existant par la pose : d'un nouveau pavement en carreaux de céramique 10/10 identique à celui existant avec réserve cerclée de cuivre pour accueillir le paillason, d'une plinthe en céramique de 15 cm de haut avec pièces d'angle arrondies, identique à celle des autres bureaux, d'une cheminée en carreaux de grès émaillés identiques à ceux des autres locaux, de menuiseries intérieures en bois de sapin rouge teinté en ton vieux chêne, de quincailleries identiques à celles existantes et de tablettes en marbre identique à celles des baies existantes¹.

Analyse de la demande

Le projet a pour objet la construction d'une nouvelle extension au bâtiment de bureaux situé à l'entrée du cimetière de Laeken, occupé aujourd'hui par des travailleurs du service « cimetières – décès » de la Ville de Bruxelles. Comme mentionné ci-dessus, le pavillon d'entrée du cimetière est actuellement composé d'une entité principale, d'architecture Art Déco due à l'architecte F. Malfait datant du début des années 30, à laquelle une extension de taille modeste a été annexée dans les années 60. Le projet prévoit la démolition de ce second édifice. En effet, il ne serait plus adapté aux besoins des utilisateurs, autant par l'espace intérieur que par l'inconfort thermique ressenti par les occupants. En outre, le site du cimetière de Laeken est dépourvu de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, situation à laquelle la Ville de Bruxelles veut remédier.

¹ DÉPARTEMENT PATRIMOINE PUBLIC DE LA CELLULE PATRIMOINE HISTORIQUE DE LA VILLE DE BRUXELLES, mars 2018, « Étude historique : le lobby d'accueil du cimetière de Laeken », p. 7-13.

L'annexe de 1960 serait remplacée par un nouveau bâtiment de dimensions supérieures (45 m² au lieu des 23 m² existants). Cette construction impliquerait :

- l'abattage du premier arbre de l'alignement, un gleditsia, dont un autre spécimen serait planté sur site après étude de l'implantation la plus pertinente ;
- la rehausse du mur mitoyen avec les jardins de l'ancien atelier Ernest Salu, d'une hauteur de 83 cm sur une longueur de 4 m environ.

La nouvelle annexe serait dotée d'un soubassement en pierre bleue afin de s'inscrire dans la continuité du pavillon Art Déco, tandis qu'un bardage en bois (cèdre) recouvrirait le reste des façades construites en béton cellulaire. Les éléments de finition tels que profils d'angles, châssis, seuils de fenêtres et couvre-murs seraient quant à eux en aluminium thermo-laqué de teinte grise visant à donner un caractère modeste à l'architecture de cette nouvelle extension.



Fig. 2. Projet d'extension des bureaux du cimetière de Laeken. ©Ville de Bruxelles.

La demande porte, en outre, sur la restauration du pavillon de Malfait et sur quelques améliorations techniques que le projet souhaiterait lui apporter :

- isolation de la toiture par l'extérieur nécessitant une rehausse des acrotères de 5 cm ;
- nettoyage de la façade ;
- rénovation intérieure ponctuelle : faïences murales des sanitaires, remplacement des convecteurs par un chauffage central avec radiateurs et chaudière à condensation, cloisonnement du local compteurs, remise en service de l'éclairage de la tourelle et ajout de deux appliques en façade, installation d'une ventilation mécanique des sanitaires.

Avis

La CRMS juge pour sa part que l'extension réalisée en 1960 par l'architecte de la Ville Jean Rombaux est très respectueuse du lobby d'accueil Art Déco créée en 1933 par l'architecte François Malfait. En effet, l'annexe présente, tout comme la construction d'origine, un parement de pierres bleues, matériau qui se fond parfaitement dans le décor extrêmement minéral du cimetière (pierres tombales, entrée monumentale). Elle est en léger décrochement (environ 60 centimètres plus bas). Sa baie et sa porte d'entrée s'ouvrent vers l'arrière alors que ses châssis sont du même type et de la même couleur que ceux du bâtiment principal. Elle en constitue donc un prolongement naturel et discret, n'introduisant aucun effet de rupture. Dans sa volonté d'intégration, Rombaux a même veillé à ce que les quincailleries, le manteau de cheminée en carreaux de grès émaillés et les menuiseries soient conçus dans le même esprit que le bâtiment Malfait. La CRMS s'oppose donc à la destruction de l'annexe des années 1960 en raison de ses qualités patrimoniales intrinsèques.

Elle s'oppose également à la construction d'un nouveau volume d'extension. Outre le fait que le traitement proposé constitue une rupture peu heureuse dans la séquence d'entrée du cimetière, un ajout

dénaturerait les ateliers d'Ernest Salu situés directement à l'arrière de la parcelle. Or, ceux-ci font partie intégrante de l'histoire du cimetière de la fin du XIX^e au troisième quart du XX^e siècle². La nouvelle construction implique en effet la rehausse du mur mitoyen avec les jardins de ces anciens ateliers. Cette rehausse nuirait à la qualité patrimoniale de ce monument classé et à son lien visuel avec le cimetière.

La nouvelle construction entrainerait également l'abattage d'un gleditsia. Or, cette disparition renforcerait l'asymétrie déjà existante au niveau de l'allée arborée de l'entrée du cimetière puisque l'alignement de droite commence un arbre plus tôt que celui de gauche visé par la suppression. C'est pourquoi, l'Assemblée n'y est pas favorable.



Fig. 3. Vue aérienne de l'ancien atelier Salu. Cliché T. Verhofstadt, 2014. © asbl Epitaaf.

La CRMS émet donc un **avis de principe défavorable** à la démolition de l'annexe de 1960 et à un projet d'extension contemporaine, d'autant que ce dernier implique la rehausse du mur mitoyen avec les jardins des anciens ateliers Salu et l'abattage d'un gleditsia, deux aménagements auxquels l'Assemblée est également opposée. Elle invite dès lors le demandeur à réfléchir à l'adaptation du lobby d'accueil existant afin de répondre aux besoins exprimés en espace, confort thermique et sanitaires accessibles aux PMR. Enfin, l'Assemblée souhaiterait obtenir plus de détails sur les interventions prévues au pavillon de 1933, notamment concernant l'exécution de la surhausse des acrotères, avant de se prononcer à leur sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. C. Criquillon (DMS) ; Cellule Patrimoine historique de la Ville de Bruxelles ; asbl Epitaaf.

² VERHOFSTADT T., 2018. « L'ancien atelier Salu. 111 ans d'art funéraire (1872-1983) », dans *Bruxelles Patrimoines*, 26-27, p. 44-55.